

**Rapport du Président**

Commission permanente du  
vendredi 4 novembre 2016

**2<sup>ème</sup> Commission**  
**N° CP-2016-10-2-6**

**Service instructeur**

DEAA - service appui administratif et financier

**Service consulté**

**UNIVERSITE DE HAUTE-ALSACE**  
**SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT**

Résumé : Dans le cadre du présent rapport, il est demandé d'allouer des subventions de fonctionnement pour un montant total de 19 000 € à l'Université de Haute Alsace pour l'organisation de 14 colloques et manifestations scientifiques.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Economie en date du 21 octobre 2016.

Le Département du Haut-Rhin soutient l'Université de Haute-Alsace (UHA) depuis sa création en 1975. Cette politique volontariste et dynamique se traduit par des aides à l'investissement et au fonctionnement. Cet appui, renouvelé chaque année, a contribué à doter l'UHA d'équipements adaptés, à accroître son rayonnement pour renforcer son attractivité et à améliorer les conditions de vie des étudiants.

L'UHA est un pôle d'enseignement et de recherche pluridisciplinaire implanté dans deux villes : MULHOUSE et COLMAR. Elle accueille aujourd'hui près de 7 500 étudiants sur cinq campus : Illberg, Collines et Fonderie à MULHOUSE, Grillenbreit et Biopôle à COLMAR.

Elle offre plus de 150 formations de Licence, Master, Doctorat et Habilitations à diriger les recherches dans les quatre domaines nationaux :

- Arts, Lettres, Langues,
- Droit, Economie-Gestion,
- Sciences Humaines et Sociales,
- Sciences, Technologies, Santé.

L'appui du milieu industriel et commercial environnant lui permet également d'optimiser ses activités dans le domaine de la formation continue. Bénéficiant d'une situation géographique privilégiée, à proximité de la Suisse et de l'Allemagne, elle favorise l'émergence de formations uniques avec des diplômes doubles ou triples reconnus par ses voisins transfrontaliers.

L'UHA s'inscrit également dans une logique où la recherche fondamentale et appliquée est considérée comme un facteur de développement. Pour renforcer sa visibilité internationale, ses quinze laboratoires de recherche, dont une majorité soutenue par le Centre National de la Recherche Scientifique, s'organisent autour de trois pôles :

- Chimie, Physique, matériaux et environnement,
- Sciences pour l'Ingénieur,
- Sciences Humaines et Sociales.

L'UHA vient de solliciter le Conseil départemental pour l'attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 19 000 € pour l'organisation de 14 colloques et manifestations scientifiques. Le descriptif de chacun des projets est joint en annexe 1 au présent rapport.

Une suite favorable pourrait être réservée à ces demandes. Toutefois, compte tenu de la transmission tardive des dossiers par l'UHA, les manifestations ont déjà eu lieu. Aussi, à titre exceptionnel, ils sont soumis au vote de la Commission Permanente après leur réalisation.

Les crédits nécessaires ont été prévus au Budget Primitif 2016 – Programme F725 – Enseignement Supérieur et Recherche.

En conclusion, je vous propose :

- d'allouer des subventions de fonctionnement pour un montant total de 19 000 € à l'Université de Haute Alsace pour l'organisation de 14 colloques et manifestations scientifiques, à savoir :
  - 1 000 € pour l'organisation par le Bureau d'Economie Théorique et Appliquée (BETA) du colloque Vineyard Data Quantification Society (VDQS) / European Association of Wine Economist (EuAWE) » du 25 au 28 mai 2016 à MULHOUSE,
  - 1 000 € pour l'organisation par le Centre Européen de Recherche sur le Risque, le Droit des Accidents Collectifs et des Catastrophes (CERDACC) du colloque « REACH et l'infiniment petit : réflexions sur un droit en devenir » le 18 mai 2016 à MULHOUSE,
  - 500 € pour l'organisation par le Laboratoire de Chimie Organique et Bioorganique (COB) du colloque REGIO Symposium « Organic and Bioorganic Chemistry » les 29 et 31 août 2016 à MITTELWIHR,
  - 2 000 € pour l'organisation par le Centre de Recherche sur les Economies, les Sociétés, les Arts et les Techniques (CRESAT) du colloque « Image(rie)s religieuses à l'ère industrielle » du 20 au 21 avril 2016 à MULHOUSE,
  - 2 000 € pour l'organisation par le CRESAT du colloque « Communication & entreprises (XVIIIe – XXIe siècles) » du 13 au 14 octobre 2016 à MULHOUSE,
  - 500 € pour l'organisation par l'Institut de recherche en Langues et Littératures Européennes (ILLE) du colloque « André Gide, l'Européen » du 16 au 18 mars 2016 à MULHOUSE,

- 1 500 € pour l'organisation par l'ILLE du colloque « Andrew Marvell (1621-1678) and Europe » du 23 au 25 juin 2016 à MULHOUSE et STRASBOURG,
  - 1 500 € pour l'organisation par l'ILLE du colloque « Les frontières de l'Europe médiévale » du 13 au 15 octobre 2016 à MULHOUSE,
  - 2 000 € pour l'organisation par l'ILLE du colloque « Les voyageurs du Rhin » du 21 au 22 avril 2016 à MULHOUSE,
  - 2 000 € pour l'organisation par l'ILLE du colloque « Accompagner l'enfant allophone à l'école maternelle et primaire II » du 22 au 24 juin 2016 à MULHOUSE,
  - 2 000 € pour l'organisation par l'ILLE du colloque « Bardes de l'Orient ou L'art des ashiq et les trouvères occidentaux - Pour un dialogue des cultures et des civilisations : quelles passerelles et influences réciproques ? » du 28 au 30 avril 2016 à MULHOUSE,
  - 500 € pour l'organisation par l'ILLE du colloque international HEAD « Humanities and Enterprises Annual Dialogue : Imaginer, raconter, (se) réaliser. Les humanités dans l'Europe du travail » du 16 au 18 mai 2016 à MULHOUSE,
  - 500 € pour l'organisation par le Laboratoire de Mathématiques et de Physique Théorique (LMPT) du colloque « Fiber Society Spring Conference 2016 » du 25 au 27 mai 2016 à MULHOUSE,
  - 2 000 € pour l'organisation par le Laboratoire Modélisation, Intelligence, Processus, Systèmes (MIPS) du colloque « 8th IFIP Wireless and Mobile Networking Conference (WMNC 2016) » - du 11 au 13 juillet 2016 à MULHOUSE,
- de prélever les crédits correspondants sur le programme F725, chapitre 65, fonction 23, nature 65737, code programme 2777, service 108 du budget départemental,
  - de procéder aux versements de ces aides en une seule fois à la fin des opérations sur présentation des justificatifs (bilans financiers et moraux des opérations établis et signés par le représentant légal et le comptable de l'UHA).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN